COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le service sophia pour les personnes asthmatiques arrive dans l'Oise

Depuis quelques semaines, la Caisse d'assurance maladie de l'Oise invite 4 953 personnes asthmatiques à bénéficier du service sophia.
Déployé jusqu'alors dans 46 départements*, le service sophia asthme est étendu à l'ensemble de la France métropolitaine au printemps, puis aux départements d'outre-mer en septembre 2018. Destiné aux personnes âgées de 18 à 44 ans, il est gratuit et sans engagement.

sophia : un service d'accompagnement personnalisé pour mieux vivre avec son asthme !

Respiration sifflante, essoufflement, sensation d'oppression, toux… Les symptômes de l'asthme se manifestent plus ou moins fréquemment et peuvent être une véritable gêne au quotidien. Pour mener une vie sociale, professionnelle et sportive aussi normale que possible, il est essentiel d'adopter les bons réflexes et de suivre un traitement adapté. Pour aider les personnes asthmatiques à mieux contrôler leur maladie et limiter ainsi son impact, l'Assurance Maladie leur propose le service d'accompagnement sophia, pour maintenir un bon niveau d'information et une réelle motivation entre les consultations avec le médecin traitant ou le pneumologue.

Il propose une palette de services permettant de mieux comprendre les mécanismes de la maladie, l'action des traitements, les facteurs déclenchants et l'importance du suivi médical.

Qu'est-ce qu'un asthme « bien contrôlé » ?
Un asthme est considéré comme contrôlé lorsque ses symptômes au quotidien sont rares : la personne ne connaît pas de réveils nocturnes ; elle n'a pas, ou très peu, recours à son traitement de la crise ; elle peut pratiquer des activités physiques

Les adhérents reçoivent tous les deux mois des **newsletters** ainsi que trois **brochures thématiques** par an. Des conseils de professionnels de santé et des témoignages de patients ancrés dans le quotidien y sont présents. Le service propose également **un accompagnement téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé de l'Assurance Maladie**. A l'écoute pour aborder tous les sujets en lien avec l'asthme, ils apportent des réponses adaptées à chaque situation.

Enfin, un site Internet, **ameli.fr/sophia-asthme**, présente le service sophia et propose aux adhérents un espace personnel et sécurisé offrant notamment la possibilité de poser des questions par écrit aux infirmiers-conseillers en santé. Ce site est enrichi d'un programme de coaching : il procure des conseils pédagogiques pour atteindre ses objectifs et adopter de meilleures habitudes pas à pas.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- avoir entre 18 et 44 ans ;
- être suivi par un médecin traitant ;
- avoir eu au minimum deux remboursements de médicaments antiasthmatiques dans l'année et un l'année précédant l'inscription ;
- être bénéficiaire du régime général de l'Assurance Maladie : salariés, indépendants et régimes partenaires**.

MODALITES D'INSCRIPTION

- par courrier, en remplissant le bulletin d'inscription adressé par l'Assurance Maladie ;
- sur le site **ameli.fr/sophia-asthme**, grâce à un identifiant envoyé à chaque personne invitée ;
- via le compte ameli ;
- lors d'une consultation avec le médecin traitant, qui peut inscrire directement son patient.

Le service sophia pour les personnes diabétiques :
sophia, c'est aussi un service d'accompagnement lancé en 2008 auprès des personnes ayant un diabète. Pour plus d'informations sur le service sophia, rendez-vous sur ameli.fr/sophia-diabète.

Contact presse :
Françoise De Rocker 03 44 10 11 12
Avril 2018

* Ain, Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Calvados, Cantal, Cher, Côte d'Armor, Côte d'Or, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Haute Loire, Hautes-Pyrénées, Haute Savoie, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nord, Orne, Puy-de-Dôme, Rhône, Sarthe, Savoie, Seine-Maritime, Seine-Saint-Denis, Somme, Tarn, Vendée.

** Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (Camieg), Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes (Cavimac), Etablissement national des invalides de la marine (Enim), Harmonie Fonction Publique (HFP), Intériale, Mutualité Fonction Publique (MFP Services), Mutuelle Générale, Mutuelle Générale de la Police (MGP), Mutuelle nationale des hospitaliers (MNH).